



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Sixième session**

Genève, 21 et 22 (matin) juin 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté**

La session s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle TPS 2), le lundi 21 juin 2021 à 10 heures*.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat général

3. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif.

B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe

4. Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce : Serbie.
5. Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays

* Les sessions hybrides auront lieu le 21 juin de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures. Le 22 juin, la session hybride aura lieu de 9 h 30 à 11 h 30. La participation en personne est soumise à des restrictions, et les représentants sont encouragés à assister aux séances en ligne. Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/sctcs-2021>. Les documents de session seront mis à disposition progressivement à l'adresse <http://www.unece.org/trade/sctcs-2021>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaire papier des documents de réunion. Les représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



6. Suite donnée par les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

C. Suite du débat général

7. Programme de travail :
- a) Rapports des organes subsidiaires ;
 - b) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ;
 - c) Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations ;
 - d) Besoins et priorités des parties prenantes ;
 - e) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2021 ;
 - f) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2023.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentants sont invités à adopter l'ordre du jour provisoire.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire	ECE/CTCS/2021/1	Décision

Point 2

Élection du Bureau

2. Les représentants seront invités à élire, pour un mandat de deux ans (2021-2023), un président et deux vice-présidents.

A. Débat général

Point 3

Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif en 2021.

B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Point 4

Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce : Serbie

4. Les représentants seront informés des conclusions et des recommandations formulées par la CEE dans son étude des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie. Financée par le Compte de l'ONU pour le développement (UNDA), l'étude a été réalisée en 2020 selon la méthode d'évaluation de la CEE, qui a été élargie pour rendre compte des effets des mesures non tarifaires appliquées au commerce des marchandises sur la réalisation du Programme 2030.

5. L'étude rend compte des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce à la frontière et à l'intérieur des frontières et met en évidence les effets (pécuniaires et temporels) qu'ils ont sur les coûts de transaction. Elle fait également ressortir leurs incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable et énonce des recommandations détaillées.

6. Les représentants seront également informés des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation des incidences de la COVID-19 réalisée par la CEE et intitulée : « The impact of COVID-19 on trade and structural transformation in Serbia: Evidence from UNECE's survey of micro, small and medium sized enterprises (MSMEs) » (Les incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle en Serbie : éléments d'information tirés de l'enquête sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises). L'évaluation a été entreprise comme suite à la résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/RES/74/270), en date du 2 avril 2020. Elle a été financée par le Compte de l'ONU pour le développement et s'inscrit dans le cadre de l'initiative mondiale du système des Nations Unies intitulée « Initiative mondiale pour la relance du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », (voir point 5 de l'ordre du jour).

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Étude de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie : Recommandations	ECE/CTCS/2021/3	Décision

Point 5

Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays

7. Comme suite à la résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/RES/74/270) en date du 2 avril 2020, la CEE a entrepris de réaliser une série d'évaluations à la demande en vue de rendre compte des incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle dans certains pays. Outre la Serbie, les évaluations ont porté sur l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie et la République de Moldova. La CEE a également mené deux évaluations nationales des incidences de la COVID-19 sur les perspectives de développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises axées sur l'exportation et dirigées par des femmes en Arménie et en République de Moldova. Les évaluations ont été financées par le Compte de

l'ONU pour le développement et ont contribué à l'Initiative mondiale pour la relance du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

8. Les évaluations tirent parti de l'expérience acquise grâce aux études menées par la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans les six pays. Elles s'appuient sur une enquête effectuée auprès de microentreprises et de petites et moyennes entreprises et des principaux transitaires opérant dans les pays, selon la méthode d'évaluation de la CEE, qui a été adaptée pour savoir comment les mesures non tarifaires appliquées dans le commerce des marchandises agissent tout au long des chaînes d'approvisionnement et comprendre les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sur l'économie. Les évaluations des microentreprises et des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes en Arménie et en République de Moldova mettent en évidence les principales difficultés créées par la COVID-19 pour ce qui concerne le renforcement de l'autonomisation économique des femmes dans ces deux pays.

9. Les rapports d'évaluation sont parus en anglais. Des versions techniques informelles des évaluations sur l'Arménie, le Bélarus et la République de Moldova sont disponibles en russe. Les évaluations peuvent être téléchargées sur le site web du sous-programme Commerce, à l'adresse unece.org/trade.

10. Pour faciliter les discussions, le secrétariat a établi un rapport de synthèse, qui met en évidence les difficultés et les recommandations communes issues des évaluations. Les délégués sont invités à examiner le rapport de synthèse (ECE/CTCS/2021/4).

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays	ECE/CTCS/2021/4	Décision

Point 6

Suite donnée par les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

11. Les délégués seront informés de la suite donnée par les pays aux études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, y compris les activités en cours (en coopération avec la CNUCED) pour aider le Kirghizistan à appliquer les recommandations relatives à la transparence dans le domaine du commerce et les évaluations réalisées à la demande concernant les incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle dans certains pays.

12. Les représentants des pays et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies des pays dans lesquels la CEE a mené des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce informeront le Comité directeur de leurs activités de suivi en cours ou prévues, s'agissant en particulier de l'application des recommandations formulées dans les études et les évaluations des incidences de la COVID-19.

13. Les représentants seront invités à examiner les domaines possibles d'action concertée et de coordination avec les partenaires de développement.

C. Suite du débat général

Point 7

Programme de travail

a) Rapports des organes subsidiaires

14. Chaque organe subsidiaire rendra compte de ses priorités, des activités qu'il a menées à bien et de ses plans futurs ainsi que des décisions devant être examinées par le Comité directeur. Le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2020/3), dont le contenu est conforme à la nature de la mission dudit Groupe de travail, est bisannuel. Le Groupe de travail rendra compte chaque année de ses priorités, des activités qu'il a menées à bien et de ses plans futurs. Les représentants seront invités à approuver les rapports des organes subsidiaires.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Note de la Présidente sur les consultations virtuelles informelles du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation.	ECE/CTCS/WP.6/2020/2	Décision
Note de la Présidente sur les consultations virtuelles informelles du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	ECE/CTCS/WP.7/2020/2	Décision
Projet de programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2021	ECE/CTCS/WP.7/2020/3	Décision
Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour 2021	ECE/CTCS/WP.6/2020/10	Décision

b) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique

15. Les représentants seront invités à approuver les chapitres du rapport du sous-programme Commerce consacrés aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique réalisées depuis la dernière session. Les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées à titre purement informatif.

16. Les représentants seront également informés des résultats d'un examen indépendant du projet de la CEE financé par le Compte de développement des Nations Unies concernant le renforcement de la capacité de certains pays de la CEE d'élaborer des mesures réglementaires et procédurales relatives au commerce fondées sur des données factuelles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet a été mis en œuvre entre janvier 2017 et décembre 2020. Le rapport est disponible sur le site web de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/evaluation-reports>.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique	ECE/CTCS/2021/5	Décision

c) Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations

17. Les représentants seront informés des activités menées par le CEFACT-ONU qui pourraient présenter un intérêt.

18. Le secrétariat rendra compte de sa collaboration avec d'autres organisations internationales.

19. Des représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter les domaines de collaboration potentiels avec le Comité directeur, ainsi que les activités en cours ou prévues intéressant les délégations.

20. Un débat s'engagera sur les domaines de collaboration potentiels entre le Comité directeur, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques sur les travaux de sa vingt-septième session plénière	ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/2	Information
Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations	ECE/CTCS/2021/6	Décision

d) Besoins et priorités des parties prenantes

21. Les représentants seront invités à examiner les besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire en ce qui concerne l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, y compris les besoins recensés par la CEE dans ses études. L'examen sera axé sur les mesures que les États membres peuvent prendre et la manière dont ils peuvent tirer parti du sous-programme Commerce en tirant parti de l'expérience acquise et des activités menées dans les domaines relevant de la compétence du Comité directeur.

e) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2021

22. Le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en cours, y compris les incidences de la pandémie de COVID-19 sur cette mise en œuvre.

f) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2023

23. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022. Le document est fondé sur le projet de plan-programme et les indicateurs de performance proposés pour 2022, qui ont été examinés par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2020 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2022 et soumis pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant

compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Les représentants seront invités à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Les activités du CEFAC-ONU sont présentées à titre purement informatif.

24. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif de la CEE a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité directeur sera invité à examiner aussi l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2021/INF.1) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte des recommandations approuvées par le Comité directeur et incluses dans ses décisions dans le projet de plan-programme du sous-programme Commerce pour 2023.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022	ECE/CTCS/2021/7	Décision
Aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023	ECE/CTCS/2021/INF.1	Examen

Point 8

Questions diverses

25. Le Comité directeur approuvera les dates de sa prochaine session.

Point 9

Adoption du rapport

26. Les représentants adopteront le rapport de la sixième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, où figureront les décisions prises à l'issue des délibérations.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Point</i>	<i>Description</i>
21 juin 2021	10 heures-10 h 10	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 10-10 h 20	2	Élection du Bureau
		A	Débat général
	10 h 20-10 h 30	3	Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif
		B	Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe
	10 h 30-11 h 15	4	Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce : Serbie
	11 h 15-12 heures	5	Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays
	15 heures-15 h 40	5	Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays (<i>cont.</i>)
	15 h 40-15 h 50	6	Suite donnée par les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce
		C	Suite du débat général
		7	Programme de travail
	15 h 50-16 h 20	a)	Rapports des organes subsidiaires
	16 h 20-16 h 40	b)	Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique
	16 h 40-16 h 55	c)	Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations
16 h 55-17 heures	d)	Besoins et priorités des parties prenantes	
22 juin 2021	9 h 30-9 h 45	e)	État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2021
	9 h 45-10 h 15	f)	Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022
	10 h 15-10 h 30	8	Questions diverses
	10 h 30-11 h 30	9	Adoption du rapport